



Congés supplémentaires pour enfants à charge

Par Nonolamb

Bonjour,

J'ai été embauchée en CDD du 10/12/2025 au 31/12/2026.

Lors de mon embauche, nous étions en acquisition de congés en année civile, de janvier à décembre. Pour l'année 2025 j'ai donc acquis 2 CP. Le 1er juin 2026, nous avons changé de périodicité d'acquisition pour passer sur une période d'acquisition de juin à mai.

De ce fait, les congés de 2025 et ceux acquis de janvier à mai 2026 sont exceptionnellement cumulés. Ce qui correspond dans mon cas à $2 + 10.40 = 12.40$ CP au 31/05/2026.

J'ai 33 ans et 2 enfants à charge.

Pouvez-vous me confirmer que j'ai bien droit à 2 jours de congés supplémentaires par enfants à charge, soit 4 jours au total?

Merci de vos réponses